

Présentation du projet d'EVRY

Remarque : le même pourrait tout à fait être proposé ailleurs...

→ Le porteur du projet : Séché Energie, branche toute récente du groupe Séché environnement

→ Le groupe Séché affiche sa culture d'entreprise : Innovation ; Développement durable ; Economie circulaire, avec pour slogan : "Bâtir ensemble l'excellence environnementale"

→ Le groupe Séché pratique [Toute la chaîne de gestion du déchet](#)

Plateforme de regroupement :

Tri, prétraitement, reconditionnement, transport

Traitement thermique :

OM, DID (PCB, chlorés, fluorés, bromés, Dasri = déchets d'activités sanitaires à risque infectieux), Gaz, Terres polluées, Pesticides

Traitement physicochimique

Traitement de boues et d'effluents, régénération de solvants et liquides organiques

Procédés de conditionnement :

Cimentation

Valorisation : Matières, solvants, chimie, terres, métaux, transformateurs, ...

Energie : biogaz, cogénération, solaire, combustibles solides de récupération, ... : environ 57MW produits

Stockage en ISDD et ISDND :

OM, DIB, DID, Terres et Gravats

→ 25 implantations ICPE en France, dont 12 Seveso.

Remarque, sur la carte présentée, il n'y en a aucune en Bourgogne. Les plus proches sont à Etampes : Triadis services, tri et regroupement et Mitry-Mory (77) : Tri regroupement et oxydation thermique de déchets dangereux, et à Gennevilliers : plateforme logistique. Ensuite en Alsace... Strasbourg (Sénerval), Sherwiller (TMB !), Hombourg, Etupes (stockage déchets dangereux)

→ Séché Energies en quelques mots :

Fin 2014, création d'une filiale, Séché Energies, pour étendre ses compétences au nucléaire
Recrutement de spécialistes du déchet radioactif

Savoir-faire et procédés qui peuvent être transférés dans ce nouveau domaine d'activité :

- Création d'ICPE
- Stockage définitif, ISDD (sur le modèle du CIRES), stabilisation de déchets dangereux
- Incinération
- Traitement d'effluents et boues

→ le projet :

Une interface entre les producteurs (EDF, CEA, AREVA) et les sites de stockage de l'ANDRA

Entreposage (temporaire), traitement, conditionnement de déchets faiblement radioactifs.

Pas de stockage, en tout cas pas définitif...

→ 40 emplois locaux à terme :

Dont 35 ouvriers et techniciens

Démarches réglementaires, construction : démarrage prévu à l'horizon 2020

Fonctionnement optimal à partir de 2021 - 2022

Investissement de l'ordre de 12 M d'€

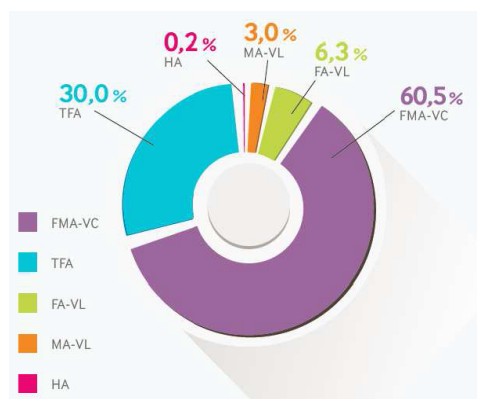
→ Suit un tableau présentant la classification des déchets radioactifs, extrait de l'Inventaire 2015 publié par l'ANDRA, avec l'info : Déchets qu'il est prévu d'accepter dans notre installation : TFA, FA, et la frange basse des MA.

- Grands volume, faibles niveaux de radioactivité limitée
- Travail au contact direct possible.

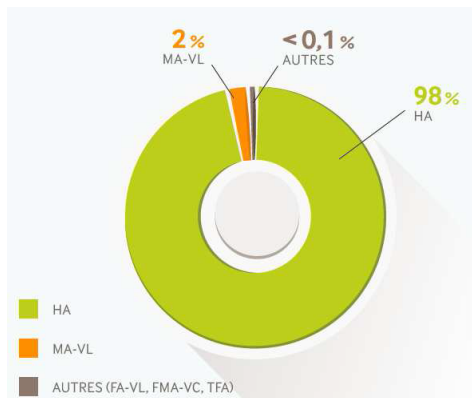
Voici le tableau en question, repiqué sur le site de l'ANDRA

	Déchets dits à vie très courte contenant des radionucléides de période < 100 jours	Déchets dits à vie courte dont la radioactivité provient principalement de radionucléides de période ≤ 31 ans	Déchets dits à vie longue dont la radioactivité provient principalement de radionucléides de période > 31 ans
Très faible activité (TFA)	Gestion par décroissance radioactive VTC	Stockage de surface (Centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage) TFA	
Faible activité (FA)		Stockage de surface (Centre de stockage de l'Aube) FMA-VC	Stockage à faible profondeur à l'étude dans le cadre de l'article 3 de la loi du 28 juin 2006 codifiée FA-VL
Moyenne activité (MA)			Stockage profond à l'étude dans le cadre de l'article 3 de la loi du 28 juin 2006 codifiée MA-VL
Haute activité (HA)	Non applicable*	Stockage profond à l'étude dans le cadre de l'article 3 de la loi du 28 juin 2006 codifiée HA	

et les graphiques repiqués aussi sur les répartitions en volumes:



en activité :



→ L'installation et l'activité industrielle

Déchets et matériels radioactifs

- Radioactivité limitée : travail au contact direct possible
- Déchets TFA, FA, parfois MA

Entreposage

- Temporaire, limité à 3 ans
- Pas de stockage définitif
- Essentiellement en attente de traitement en cellule, ou en attente d'expédition après traitement

Cellules d'interventions

- Zones de travail, avec mise en dépression et filtration THE (très haute efficacité) pour maîtriser la dispersion de radioéléments
- Interventions avec équipements de protection individuelle adaptés (tenues d'intervention, protections respiratoires)
- Découpe, décontamination, conditionnement, caractérisation de déchets
- Maintenance d'équipements contaminés.

→ Procédés mis en œuvre

* **Caractérisation radiologique**

* **Décontamination ferrailles** : FA, MA vers TFA

* **Traitement de liquides** :

- Solidification/stabilisation des concentrats
- Stabilisation de solides divisés

* **Fusion du plomb** :

- Récupération du four de Sens
- pour : décontaminer du plomb radioactif pour son recyclage dans l'industrie nucléaire.

* **Eventuellement un mini-incinérateur** :

- 1000 tonnes/an : Pour déchets TFA seulement

→ Implantation

- * Bâtiment 40 x 50 m, h 18 m et des annexes hors zone radioactive
- * Extensible par modules
- * Aire d'entreposage extérieure : Pour TFA solides non combustibles seulement
- * Terrain 1 à 2 ha mini, Parkings, voies pour les camions...

→ Les rubriques ICPE principales concernées :

1716 : Substances radioactives avec QNS = 1E8 (*) : Régime d'autorisation

2797 : Déchets radioactifs, Régime d'autorisation

1735 : Radioactivité naturelle renforcée (RNR) ; Régime d'autorisation

Pas de classement SEVESO

(*) : quantité maximale de radioactivité acceptable dans l'installation.

QNS = 1E8 correspond par ex. à 1 TBq de césium 137.

L'activité radiologique d'un réacteur nucléaire est des millions de fois plus élevée !

→ Une installation aux risques maîtrisés

Impacts :

* Rejets cheminée filtrés

- Résidus de radioactivité, et chimiques (CO, NO_x, SO_x, COV)

- Filtres THE, Très Haute Efficacité

- Impact 100 fois inférieure à la limite légale pour la population pour les rejets radioactifs

* Irradiation maîtrisée : Pas d'augmentation significative du niveau naturel

* 2 à 4 camions par jour ouvré

* Pas de bruit à l'extérieur du bâtiment.

* Pas d'odeur.

→ Danger principal : incendie

• protection type : murs coupe-feu 2 h en béton, toiture coupe-feu 30 minutes

• Peu de matières inflammables parmi les déchets reçus, et pas dans les équipements

• Matières inflammables entreposées en conteneurs métalliques fermés

• Toutes dispositions de protection réglementaires